BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 21 janvier 2014 portant dissolution du bureau des systèmes d'information et de communication du commandement des écoles de la gendarmerie nationale à Rochefort (17) et du bureau des systèmes d'information et de communication de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale à Le Blanc (36)

NOR: INTJ1328930A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1er

Le bureau des systèmes d'information et de communication du commandement des écoles de la gendarmerie nationale à Rochefort (17) et le bureau des systèmes d'information et de communication de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale à Le Blanc (36) sont dissous à compter du 1^{er} février 2014.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 janvier 2014.

Pour le ministre et par délégation : Le général de corps d'armée, major général de la gendarmerie nationale, R. LIZUREY